

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240320DEC038

Objet: Marché de programmation et organisation du festival de musique "Fort en musiques" 2024

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la programmation et l'organisation du festival de musique "Fort en musiques",

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : EG EVENTS SARL – 69002 LYON
- Dénomination du marché : Programmation et organisation du Festival de musique « Fort en musiques »
- Montant : 91 307,00 € H.T.
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 069-216900290-20240322-20240320DEC038-AU



BRON

Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

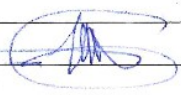
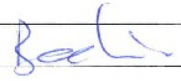
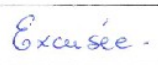
jeudi 14 mars 2024

Objet de la consultation :

Programmation et Organisation du Festival de musique "Fort en musiques"

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1°
du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Véronique GOUX Service Communication	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse

☐ retient le classement des offres proposé

- EG EVENTS
- WOODSTOWER

L'entreprise AG GROUPE a déposé une offre sur la plateforme de dématérialisation le 1^{er} mars 2024 à 12h04.
 La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} mars 2024 à 12h00. Par conséquent l'offre n'a pas pu être analysée.

et décide d'attribuer le marché à :

EG EVENTS

Pour :

Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

 Signature de la Présidente :
 Evelyne BRUNET



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 03/04/2024



ID : 069-216900290-20240322-20240320DEC038-AU